

LA SANTÉ

LES RISQUES INHÉRENTS AUX DÉSODORISANTS—LA QUESTION DE L'INTERDICTION

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné qu'il a déclaré récemment, lors d'une réunion de l'American Thoracic Society que l'emploi de désodorisants du type aérosol peut occasionner des lésions pulmonaires et représente un danger pour les personnes qui souffrent de maladies cardiaques ou respiratoires, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour interdire la vente des deux marques commerciales que les chercheurs ont identifiées?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je sais que la direction des aliments et drogues étudie la question et je mettrai la Chambre au courant des résultats de cette étude.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES SERVICES DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Ma question s'adresse au ministre du Travail, monsieur l'Orateur. Puis-je lui demander, à la suite d'instances qui lui ont été présentées, si on a déjà pris une décision en ce qui concerne un nouvel élargissement des services assurés par les bureaux d'assurance-chômage dans le Sud-Ouest de l'Ontario, et dans l'affirmative, pourrions-nous recevoir une liste de leur emplacement?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question et je demanderai qu'on me permette de déposer la réponse ou peut-être de la faire imprimer en réponse à une question écrite étant donné qu'elle assez détaillée. Je suis prêt à donner la liste de tous les endroits du pays où ces bureaux existeront.

* * *

LES SPORTS

MONTRÉAL—LES JEUX OLYMPIQUES—LES DISCUSSIONS DU MINISTRE AVEC LE MAIRE DE MONTRÉAL

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Pourrait-il dire quel a été le sujet des discussions qu'il a eues hier avec le maire de Montréal, M. Drapeau, s'il a été question des décisions concernant les Jeux olympiques de 1976, et quelles ont été ces décisions?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je dois informer le député qu'aucune décision n'a été prise. Il s'agissait plutôt d'explorer les projets du maire et de son comité d'organisation en ce qui concerne les Jeux olympiques de 1976 à Montréal, et d'en examiner la relation avec le programme de la santé et du sport amateur

[L'hon. M. Jamieson.]

exposé dans un document récent que j'ai transmis à tous les députés et qui traite des différents sports que le gouvernement fédéral encourage.

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

J'aimerais lui demander, étant donné qu'il a l'intention d'intervenir dans le domaine des sports et des loisirs, si, avant de prendre une décision, il a consulté ou consultera les autorités provinciales, afin de ne pas intervenir dans un domaine de juridiction provinciale, tout en aidant la ville de Montréal en ce qui a trait aux Jeux olympiques?

[Traduction]

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, toutes les initiatives de la Direction de la santé et des sports amateurs du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont très bien coordonnées, et ce, depuis l'instauration du programme, de concert avec les provinces. Cette coordination se fait avec la province de Québec comme avec les autres provinces.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient de parler des réalisations de la Direction de la santé et du sport amateur depuis sa création. Le ministre sait-il que ce programme a été mis en marche en 1960, il y a près de 11 ans, et non depuis deux ou trois ans comme il l'a dit hier, ce qui correspond à l'ouverture du centre d'administration?

* * *

LA POLLUTION

LES DÉTERSIFS PHOSPHATÉS—LA QUESTION DE L'INTERDICTION

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur. Étant donné le relâchement récent des mesures du même ordre aux États-Unis, la loi canadienne qui restreint à 20 p. 100 la teneur en phosphate des détersifs et des produits de nettoyage ménagers est-elle strictement appliquée pour interdire les étagères des épiceries aux produits dont la teneur en phosphate dépasse ce pourcentage?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, cette question relève maintenant du ministre des Pêches et des Forêts, qui deviendra bientôt ministre de l'Environnement. Autant que je sache, on applique strictement les règlements canadiens entrés en vigueur en août dernier, mais je m'engage à le vérifier et s'il n'en est pas ainsi je le ferai savoir à la Chambre.

Mme MacInnis: Le ministre nous dirait-il à quelle date on interdira complètement du marché canadien les détersifs et les produits de nettoyage ménagers qui contiennent des phosphates?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, on avait d'abord fixé la date au 1^{er} janvier 1972, mais je la confirmerai à l'honorable représentante.